

Réponse de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes

110. L'un des principaux points faibles de la collecte de données sur les retours à Frontex concernait l'indicateur relatif au nombre de décisions de retour, qui sont souvent adressées plusieurs fois à la même personne à renvoyer. Ce point faible a été corrigé par la création d'un autre indicateur, mensuel, relatif au nombre de personnes visées par des décisions de retour. Le nouvel indicateur permet de mieux calculer le nombre de retours effectifs par décision émise, mais tous les États membres ne le communiquent pas.